

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1436

Artikel: Retraite : les grandes négligées

Autor: Dussault, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retraite

Les grandes négligées

Dans le cadre de l'année des personnes âgées, Pro Senectute Suisse conviait en Valais des spécialistes de la question à un colloque dont le but était d'analyser la situation des femmes à l'âge de la retraite.

Andrée-Marie Dussault



discuter d'un problème trop souvent occulté : la situation des femmes dans la vie privée et professionnelle vers l'âge de la retraite et en particulier, la place qui est la leur dans les assurances sociales.

Vendredi 1^{er} octobre – journée officielle de l'Année internationale des personnes âgées – se tenait à Martigny le colloque organisé par Pro Senectute Suisse sur le thème « Y a-t-il une retraite pour les femmes ? ». Une vingtaine d'expert-e-s de Suisse et d'Europe étaient invité-e-s à

Assurances sociales : sexuées ?

Au cœur des discussions de la journée : le système de sécurité sociale et son financement. En Suisse, celui-ci est principalement assuré par des prélèvements sur les salaires. Or, la base de calcul strictement salariale des cotisations sociales entraîne nécessairement une discrimination envers les femmes puisqu'elles travaillent moins et sont moins rémunérées. À l'origine, le financement des prestations des assurances sociales a été constitué sur le modèle du travailleur à temps plein – en l'occurrence le standard masculin – correspondant au profil de la majorité des travailleurs. Or, l'avènement des femmes sur le marché de l'emploi, lequel se caractérise par des formes de travail dites « atypiques » – travail à temps partiel, sur appel, très flexible, etc. – s'est traduit pour elles par un accès limité à l'assurance chômage et au 2^e pilier. Cet état de fait pose de nouveaux et sérieux problèmes pour les systèmes de protection sociale.

Ce colloque, de haut niveau, a été riche en échanges et a posé rigoureusement une question importante : en quoi consiste la période de la prétendue retraite pour les femmes ? Effectivement, cette période se décline autrement pour les femmes que pour les hommes, et elle se conjugue trop souvent avec pauvreté. En plus du cumul des discriminations liées à leur sexe, elles bénéficient trop rarement de la retraite et de ses avantages pécuniaires.

UNIVERSITÉ
DE NEUCHÂTELFACULTÉ DE DROIT ET
DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE EN DROIT PRIVÉ

est mis au concours.

Le candidat ou la candidate devra assumer un enseignement de 8 heures hebdomadaires. Les enseignements mis au concours comprennent 6 heures de droit des successions et de droits réels (cours et séminaire) et 2 heures d'éléments de droit pour économistes.

Traitement	: légal
Obligations	: légales
Entrée en fonctions :	1 ^{er} octobre 2000
Titre exigé	: doctorat en droit ou titre jugé équivalent

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à M. Pierre Wessner, Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, Avenue du 1^{er} Mars 26, 2000 Neuchâtel. Tél. 032/718 12 65.

Les candidatures doivent être présentées avec *curriculum vitae* et liste des publications et des projets de recherches en cours au Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles, Château, 2001 Neuchâtel, Suisse, jusqu'au 31 décembre 1999.